



Œuvrer en faveur d'un accès équitable aux vaccins contre la COVID-19 pour ne laisser aucun migrant de côté

Alors que l'arrivée des vaccins fait renaître l'espoir que la fin de la pandémie pourrait être proche, trop de migrants restent exclus des plans nationaux de déploiement et de vaccination. Bien que le nombre de vaccinations à l'échelle mondiale dépasse aujourd'hui celui des infections à la COVID-19 signalées, seul un quart des plans nationaux de déploiement et de vaccination soumis au Mécanisme COVAX¹ tiennent compte des migrants.

Le Réseau des Nations Unies sur les migrations engage les États à garantir à tous un accès rapide, juste et équitable aux vaccins et à inclure les migrants, quel que soit leur statut, dans leurs programmes nationaux de vaccination contre la COVID-19 et leurs autres interventions de santé publique.

Un accès aux vaccins abordable et non discriminatoire est un droit fondamental². Pour garantir la sécurité de tous, les gouvernements doivent assurer la vaccination de toutes les personnes à risque présentes sur leur territoire, y compris les migrants en situation de vulnérabilité, et fonder les critères d'admissibilité et les priorités en matière de vaccination sur des considérations de santé publique sans discrimination³.

Les migrants en situation irrégulière risquent tout particulièrement d'être laissés pour compte. Les États doivent veiller à établir un cloisonnement entre les fournisseurs de services de santé et les autorités de l'immigration afin de leur garantir un accès sûr aux vaccins et aux autres services de santé essentiels. Exclure les migrants et d'autres non-nationaux des plans et programmes de vaccination contre la COVID-19 risque de favoriser la transmission du virus au sein de ces communautés et de contaminer toute la population.

La COVID-19 a creusé les disparités non seulement à l'intérieur des pays, mais aussi entre eux et a montré que les États et tous les acteurs doivent, de toute urgence, coopérer à l'échelle internationale pour faire face à la pandémie dans un esprit de solidarité mondiale et de responsabilité partagée. Les vaccins devraient être distribués de manière juste et équitable et considérés comme des biens publics mondiaux, et non comme des produits commercialisables. Des politiques de santé isolationnistes dans un pays, quel qu'il soit, continueront de constituer une menace pour tous les autres.

À cet égard, la grande majorité des États ont adhéré au Mécanisme COVAX afin de maximiser les chances des populations des pays participants de bénéficier d'un accès rapide, sûr et juste aux vaccins contre la COVID-19, en veillant à ce que le revenu ne soit pas un obstacle. Si elle est effectuée correctement, la distribution équitable de vaccins pourrait aider à mettre fin à la phase aiguë de la pandémie, contribuer à un relèvement socioéconomique plus rapide, plus juste et plus équitable, et nous éviter de prendre du retard sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable.

¹ <https://www.gavi.org/vaccineswork/covax-explained>

² Les lignes directrices du HCR, « *Human Rights and Access to COVID-19 vaccines* », peuvent être consultées [ici](#). Comité des droits économiques, sociaux et culturels, « [Déclaration sur l'accès universel et équitable aux vaccins contre la maladie à coronavirus \(COVID-19\)](#) », document E/C.12/2020/2, 15 décembre 2020

³ [Cadre de valeurs](#) du Groupe stratégique consultatif d'experts (SAGE) sur la vaccination de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour l'attribution des vaccins anti-COVID-19 et la détermination des groupes à vacciner en priorité ; [Feuille de route](#) du SAGE de l'OMS pour l'établissement des priorités concernant l'utilisation des vaccins anti-Covid-19 dans un contexte d'approvisionnement limité.



Conformément aux engagements en faveur d'une couverture sanitaire universelle énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux dispositions du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières par lesquelles les États se sont engagés à tenir compte des besoins de santé des migrants dans les politiques et plans de santé et à assurer un accès abordable et non discriminatoire aux services de base, le Réseau engage les gouvernements à tout mettre en œuvre pour s'attaquer aux vulnérabilités des migrants et les réduire⁴ :

- en garantissant l'inclusion des migrants dans les plans et programmes nationaux de vaccination ainsi que leur accès équitable et abordable aux vaccins et traitements ;
- en veillant à ce que les migrants, quel que soit leur statut, puissent avoir accès aux vaccins contre la COVID-19 sans craindre ni risquer d'être expulsés, d'être détenus ou d'encourir d'autres peines en raison de leur statut migratoire ;
- en réduisant les éventuels obstacles culturels, linguistiques ou autres à l'accès des migrants aux services et aux vaccins ; et,
- en redoublant d'efforts pour fournir des vaccins aux pays à revenu faible ou intermédiaire, afin que les migrants du monde entier puissent se protéger eux-mêmes et protéger leur communauté.

Œuvrer en faveur de l'égalité d'accès aux vaccins devrait être un principe directeur appliqué par tous les pays pour protéger leur population comme il se doit. Ce n'est qu'en construisant des sociétés inclusives et égalitaires que nous pourrions être résilients face à de futures pandémies. Et ce n'est qu'en protégeant le droit de chacun à la santé que nous pourrions construire un avenir meilleur pour tous.

Le virus ne connaît pas de frontières ni de nationalités ; il devrait en être de même pour notre solidarité.

Le Réseau des Nations Unies sur les migrations a été créé pour apporter aux États Membres un soutien effectif, rapide et coordonné à l'échelle du système dans la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Si son mandat est centré sur la migration, le Réseau appelle néanmoins les États à appliquer ces recommandations aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, et à protéger les droits de l'homme et la santé de chacun de la même manière, quel que soit le statut migratoire.

Pour plus d'information, merci de contacter :

UN Network on Migration (secrétariat)

Florence Kim

fkim@iom.int +41797480395

DESA

Helen Rosengren

rosengrenh@un.org

ILO

Adam Bowers

+41 (0)22 799 63 48

newsroom@ilo.org

IOM

Safa Msehli

⁴ En 2020, le Réseau des Nations Unies sur les migrations a publié une [note d'orientation](#) qui renferme des indications pratiques à l'intention des États et autres parties prenantes en vue d'améliorer la compréhension commune de l'accès sûr et sans exclusive des migrants aux services. Cette note d'orientation préconise d'améliorer l'accès des migrants aux services, y compris aux vaccins, dans le cadre des mesures de préparation, de prévention et de riposte à la COVID-19 et au-delà.



**United Nations
Network on Migration**

Working Better Together

IOM Geneva +41 79 403 5526
smsehli@iom.int

OHCHR

Rupert Colville
+41 22 917 9767
rcolville@ohchr.org

UNDP

Michelle Alves de Lima
+1 (917) 515-2615
michelle.alvesdelima@undp.org

UNHCR

Charlie Yaxley
+41 795 808 702
yaxley@unhcr.org

UNICEF

Christopher Tidey
+1 917 340 3017
ctidey@unicef.org

UNODC

Ms. Sonya Yee
Tel: (+43) 1 26060-4990
sonya.yee@un.org

WHO

Tarik JASAREVIC
jasarevict@who.int



**United Nations
Network on Migration**

Working Better Together